

## INTERSNACK

—

### Jeu concours Tour de France x Carrefour Du 29 juin 2026 au 27 juillet 2026

#### ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société Intersnack France, Société par Actions Simplifiée, au capital de 61 027 715 euros dont le siège social est situé à Montigny-Lengrain, BP 1 - 02290 Vic-sur-Aisne, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le numéro 412 581 878, (ci-après « **Société Organisatrice** »), organise un jeu avec obligation d'achat par tirage au sort intitulé « Jeu concours Tour de France x Carrefour » valable du 29 juin 2026 au 27 juillet 2026 inclus (ci-après désigné le « **Jeu** » ou « **l'Opération** ») et accessible sur le site Internet [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) (ci-après le désigné le « **Site** »).

Le présent règlement (ci-après désigné le « **Règlement** ») a pour objet de fixer les conditions et les modalités de participation au Jeu.

#### ARTICLE 2 – JEU

Le Jeu est porté à la connaissance du public sur les supports suivants :

- Le site Internet [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr)
- Les affiches ou prospectus présents en magasin

#### ARTICLE 3 – PERIODE DU JEU

Du 29/06/2026 au 27/07/2026 > plusieurs lots à gagner par tirage au sort :

- 1 vélo pliant d'une valeur indicative de 2300€
- 10 télévisions écran plat d'une valeur indicative de 199€
- 100 e-cartes cadeaux Decathlon d'une valeur unitaire indicative de 30€

#### ARTICLE 4 - PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco compris) et disposant d'un accès à Internet.

Sont exclus du Jeu, les membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

#### ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le Jeu est accessible à l'adresse [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) du 29 juin 2026 [00h00] au 27 juillet 2026 [23h59] inclus (date et heure de connexion en France métropolitaine telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques du site web [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) faisant seule foi).

Pour participer au Jeu, il faut :

1/ Acheter deux (2) produits éligibles simultanément dans un magasin participant Carrefour pendant la durée du Jeu, à savoir du 29 juin 2026 au 27 juillet 2026 inclus,

2/ Se rendre sur le site du Jeu [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) entre le 29 juin 2026 et le 27 juillet 2026 inclus pour participer et tenter de gagner l'un des nombreux lots mis en jeu !

- Si c'est votre première visite sur le site, vous devez créer un compte sur le site [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) en indiquant vos informations personnelles notamment nécessaires pour vous recontacter si vous gagnez un lot. Vous pouvez vous connecter via Facebook ou Google ou en vous inscrivant via le formulaire d'inscription ;
- Si vous possédez déjà un compte, il suffit de se connecter dans la rubrique « connexion » situé dans le bandeau rouge en en-tête du site.

3/ Cliquer sur la vignette de l'offre « Jeu concours Tour de France x Carrefour » puis, cliquer sur le bouton « JOUER »

4/ Compléter le formulaire d'inscription en ligne en :

- Validant vos informations personnelles
- Indiquant vos informations d'achats (date d'achat, produits éligibles achetés simultanément, code-barres des produits concernés).
- Téléchargeant votre facture d'achat conforme comportant les produits éligibles achetés simultanément en France métropolitaine dans un magasin participant Carrefour (Corse et Monaco compris) dans les dates du jeu.

Afin de participer à l'opération, il faudra obligatoirement coché la case suivante : « *Je consens à ce que mes données ci-dessus soient traitées par QWAMPLIFY ACTIVATION pour le compte d'INTERSNACK dans le cadre de ma participation à l'offre conformément aux modalités de l'offre et aux informations indiquées dans les Mentions légales et politique de protection des données personnelles que je confirme avoir lues et acceptées* », le participant déclare également avoir pris connaissance et accepté pleinement le présent Règlement

5/ Valider votre participation.

6/ Vous serez alors automatique inscrit pour le tirage au sort qui désignera les 111 gagnants du Jeu.

Une participation par foyer et par ticket de caisse (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail).

À tout moment, la Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin à la participation de personnes ayant ouvert ou tenté d'ouvrir plusieurs comptes.

Un seul gain par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail) sur la durée du Jeu.

Toute participation au présent Jeu présentant une anomalie (tel que, par exemple et sans que cela soit limitatif, un formulaire incomplet ou erroné, ou une tentative de tricherie ou de fraude, ou une preuve d'achat illisible ou frauduleuse) ne sera pas prise en considération.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

## **ARTICLE 6 – TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort sera effectué par la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil le 31 juillet 2026.

Il est convenu que 111 gagnants ainsi que 111 suppléants seront tirés au sort. Dans le cas où l'un des gagnants ne remplirait pas les conditions d'éligibilité au jeu, sa dotation sera attribuée à l'un des suppléants.

Il est expressément convenu que la Société Organisatrice, pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations ou tout autre élément sous format ou support informatique ou électronique notamment aux fins de prouver tout manquement par les participants aux dispositions du présent Règlement.

## **ARTICLE 7 : DOTATIONS**

### **7.1 Valeur des dotations :**

La description des lots et le montant indicatif sont indiqués au moment de la rédaction du présent Règlement. Ces éléments sont susceptibles de subir des variations qui n'engagent pas la responsabilité de la Société Organisatrice.

Les lots mis en jeu ne sont pas cumulables et sont non cessibles.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les lots par des dotations équivalentes en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris, ni échangé.

Il n'est autorisé qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, et/ou même adresse mail) pendant toute la durée du Jeu.

## **7.2 Restitution des lots et contacts des gagnants :**

Pour recevoir leur gain, les gagnants devront impérativement avoir téléchargé leur preuve d'achat (ticket de caisse) conforme (comportant les produits éligibles achetés simultanément dans les dates du jeu et auprès d'une enseigne éligible) au moment de leur inscription sur le site dédié et avant leur participation au Jeu.

En cas de non-conformité des preuves d'achat, le gagnant sera contacté par email par la Société Organisatrice pour régulariser son dossier dans un délai de 72h à compter de l'envoi de l'email de régularisation. Passez ce délai, si le dossier n'est pas régularisé, le gagnant ne pourra bénéficier de sa dotation, ni prétendre à aucun dédommagement ou compensation. Il est précisé que l'achat simultané de deux produits **éligibles** postérieurement à la validation de la participation sur le Site, ne permet pas de valider son gain.

Les gagnants dont le dossier est conforme recevront leur dotation à l'adresse postale indiquée lors de leur participation au jeu au plus tard dans un délai de 6 semaines à compter de la date de gain.

À tout moment, le participant est responsable de l'authenticité des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de ses informations (notamment son adresse postale) et doit, en cas de changement d'adresse notamment, prendre les mesures nécessaires.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier ou de toute autre circonstance extérieure indépendante de sa volonté.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, situations de blocages, restrictions administratives, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au Participant d'en profiter pleinement. La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots et/ou leur jouissance.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, celles-ci seront perdues pour leurs bénéficiaires et non remises en jeu, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée à ce titre.

Tout refus du lot par le gagnant implique une renonciation à toute réclamation ultérieure concernant ledit lot.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus pendant la durée de la jouissance des dotations par les gagnants.

## **ARTICLE 8 : VALIDITE DE LA PARTICIPATION - VERIFICATIONS**

Le non-respect des conditions de participation entraîne la disqualification et l'annulation de la participation qui ne sera donc pas prise en compte pour l'attribution des dotations.

Ne seront pas prises en considération les participations sans adresse, incomplètes ou reçues après la date limite de participation (la date et l'heure de réception de l'inscription sur le serveur faisant foi).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait envoyé plusieurs participations.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

## **ARTICLE 10 - DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent Règlement est déposé auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil et disponible gratuitement sur le site Internet [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) jusqu'au 28/07/2026.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier, et la version du Règlement accessible sur le Site, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même, la version déposée fait foi face aux informations divulguées sur le Site qui entreraient en contradiction avec le présent Règlement.

Le présent Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant le 28 juillet 2026, en écrivant à l'adresse du Jeu : « Service Consommateurs Intersnack – Jeu concours Tour de France x Carrefour - Vic sur Aisne

BP1 Montigny Lengrain 02290 Vic sur Aisne»

Les frais d'affranchissement liés à la demande d'envoi du Règlement de Jeu seront également remboursés sur la base du tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) sur simple demande écrite concomitante avant le 11 septembre 2026 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnée d'un relevé IBAN.

#### **ARTICLE 11 - RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots et/ou leur jouissance.

De plus, la Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus pendant la durée de la jouissance des dotations par les gagnants.

Par ailleurs, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable :

- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication téléphonique, de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes,
- Des problèmes de connexion au site du fait de tout défaut technique ou de l'encombrement du réseau,
- D'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site,
- Des interruptions, des délais de transmission des données,
- Des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels des participants, ou de tout autre élément ou support,
- De la perte ou du mauvais acheminement du courrier,
- De la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée,
- Des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à Internet.

#### **ARTICLE 12- FORCE MAJEURE - EMPÊCHEMENT**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si pour cause de force majeure, mesure administrative ou de tout événement extérieur indépendant de sa volonté, le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité, ou reporté. Des avenants et des modifications de ce Règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement.

Tout changement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil mentionnée à l'article 10 du présent règlement, et d'informations préalables par tout moyen approprié.

#### **ARTICLE 13 - FRAUDES**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du jeu).

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler toute participation frauduleuse (notamment par la mise en place d'un système de participation automatisée) et ne saurait engager sa responsabilité de ce fait. La Société Organisatrice se réserve également le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes, notamment sur le fondement de l'article 323-2 du Code pénal, sanctionnant de cinq (5) ans de prison et de 75 000 euros d'amende « le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données ».

#### **ARTICLE 14 : INFORMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale ou électronique) concernant la liste des gagnants.

#### **ARTICLE 15 - CONTESTATION**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être envoyée à l'adresse du Jeu figurant à l'article 9, au plus tard le 11 septembre 2026. Au-delà de cette date, la contestation ne sera plus recevable.

#### **ARTICLE 16 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu font l'objet d'un traitement automatisé, conformément au règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de la participation des internautes au Jeu et sont destinées uniquement à la Société Organisatrice (identification des participants, envoi des dotations, gestion des réclamations).

Ces données personnelles ne seront conservées que pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, à savoir pour une période maximum de six (6) mois à compter de la date de fin du Jeu.

Les données personnelles de votre compte [www.mesinstantsvico.fr](http://www.mesinstantsvico.fr) sont quant à elles régies par la politique de protection des données personnelles disponible ci-après : [https://mesinstantsvico.fr/fr\\_FR/legal-notices](https://mesinstantsvico.fr/fr_FR/legal-notices).

Toutefois, les participants au Jeu pourront accepter que leurs données personnelles soient utilisées par la Société Organisatrice, pour toute opération de marketing direct adressée par courrier électronique pour la promotion de leurs produits, afin de recevoir des offres promotionnelles ou des offres de produits. A cette fin, le délai de conservation de ces données personnelles sera de trois ans à compter de la date de collecte.

Conformément à la réglementation en vigueur, tous les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

Intersnack France – Jeu concours Tour de France x Carrefour  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
Vic sur Aisne BP1  
Montigny Lengrain  
02290 Vic sur Aisne

Ou [dpo@intersnack.fr](mailto:dpo@intersnack.fr)

Toute demande de retrait des données personnelles effectuée avant la date de fin du Jeu entraînera nécessairement l'annulation de la participation.

Les destinataires des données à caractère personnel des participants sont destinés au personnel de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires en charge de la gestion du Jeu.

Parmi ces prestataires se trouve actuellement :

- 1) Qwamplify : 135 avenue Victoire – 13790 ROUSSET, Agence spécialisée dans le marketing et le digital

La Société Organisatrice pourra demander l'autorisation aux gagnants de publier dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée à la présente opération, les noms, prénom, ville et photo des gagnants, exploités ensemble ou séparément, pendant un an et sur tous supports, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation

#### **ARTICLE 17 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi applicable au présent Règlement est la loi française.

Tout différend, non prévu par le présent Règlement, né à l'occasion de ce Jeu, fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut, le litige sera soumis à la compétence des juridictions prévues par les textes légaux applicables.

**ARTICLE 17 – REFERENCES ELIGIBLES**

EAN	CATEGORIE	MARQUE	DESIGNATION ARTICLE
3 336 971 610 083	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA CLASSIQUE - Nature 45 G
3 162 088 707 015	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA CLASSIQUE - Nature 100 G
3 336 971 209 164	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA CLASSIQUE - Nature 135 G
3 336 971 209 232	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA CLASSIQUE - Nature 270 G
3 336 971 405 023	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA CLASSIQUE - Nature 400 G
3 336 971 407 263	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA CLASSIQUE Multipack - Nature 6 x 27,5 G
3 336 971 610 076	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS EXTRA CRAQUANTES - Nature 45 G
3 336 972 006 014	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS EXTRA CRAQUANTES - Nature 150 G
3 336 971 209 249	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS EXTRA CRAQUANTES - Nature 270 G
3 336 971 110 170	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS EXTRA CRAQUANTES - Nature 400 G
3 336 971 803 089	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS EXTRA CRAQUANTES Multipack - Nature 6 x 30 G
3 336 972 409 013	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LOVE - Nature 90 G
3 336 971 410 027	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA VICOISE - Sel de mer 120 G
3 336 971 803 065	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS A L'ANCIENNE Multipack - Sel Fin 6 x 30 G
3 336 971 309 178	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - L'Originale 120 G
3 336 971 309 017	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - L'Originale 200 G
3 336 971 703 020	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - Lardons & Oignons Grillés 120 G
3 336 971 906 087	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - Jambon de Pays 120 G
3 336 971 906 070	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - Fromage de Franche-Comté 120 G
3 336 972 109 029	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - Poulet Moutarde 120 G
3 336 971 407 409	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - L'Originale 360 G
3 336 971 806 042	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE - Multipack 6 x 30 G
3 336 972 103 096	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Poulet Rôti 125 G
3 336 972 103 058	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Barbecue 125 G
3 336 972 103 072	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Chèvre Chaud & herbes 125 G
3 336 972 109 012	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Paprika fumé 125 G
3 336 972 204 021	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Herbes de Provence 125 G
3 336 972 204 014	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Moutarde douce 125 G
3 336 972 504 022	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Vinaigre Echalote 125 G
3 336 972 504 015	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES - Sel & Poivre 125 G
3 336 972 403 028	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS AROMATISEES LISSES Multipack - Barbecue 6 x 27,5 G
3 336 972 507 153	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS - A L'Ancienne -25% de Sel 120 G
3 336 972 507 160	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS - La Paysanne -25% de Sel 120 G
3 336 972 507 177	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS - Raclette Savoyarde 120 G
3 336 972 507 207	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS - Steak Sauce au Poivre 120 G
3 336 972 507 184	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS - Jambon Fumé 120 G
3 336 972 507 191	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS - Echalotes Rôties & Crème 120 G
3 336 972 408 016	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Nachos Cheddar 120 G
3 336 972 307 036	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Spicy Barbecue 120 G
3 336 972 307 029	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Poulet Tex Mex 120 G
3 336 972 307 012	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Cheese Naan 120 G
3 336 972 307 043	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Tzatziki 120 G
3 336 972 405 015	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Bœuf Thaï 120 G
3 336 972 405 022	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Spicy Curry Sauce 120 G
3 336 972 412 020	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Poulet Teriyaki 120 G
3 336 972 507 146	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS STREET FOOD - Korean Barbecue 120 G
3 336 972 407 125	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS VICO EXTRA 270 G + 15%
3 336 972 103 010	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS VICO EXTRA Craquante 400G +25%
3 336 972 407 118	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS CLASSIQUE 270 G + 15%
3 336 972 208 074	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LISSES BARBECUE 250 G
3 336 972 208 081	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LISS POULET ROTI 250 G
3 336 972 208 098	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LISS PAPRIKA FUME 250 G
3 336 972 209 071	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LISSES CHEV&HERB 250 G
3 336 972 209 026	CHIPS	CHIPS VICO	VICO CHIPS LA GOURMANDE 250 G
3 336 971 805 038	SNACKS	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Chips de lentilles Tomate Mozza 85 G
3 336 972 109 104	SNACKS	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Chips de lentilles Oignons Caramélisés 85 G
3 336 972 109 098	SNACKS	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Chips de lentilles Paprika 85 G
3 336 971 805 021	SNACKS	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Chips de lentilles Fines Herbes 85 G

3 336 972 306 046	SNACKS	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Chips de lentilles Sel et Poivre 85 G
3 336 972 508 037	SNACKS	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Chips de lentilles Fromage du Jura 85 G
3 336 970 905 029	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Format pocket 35 G
3 336 970 711 057	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Format pause 60 G
3 336 971 209 133	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Format classique 100 G
3 336 971 209 140	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Lot de 2 2 x 100 G
3 336 970 711 064	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Format Familial 160 G
3 336 971 508 014	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Format Party 230 G
3 336 972 110 018	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - 2X100G+10%
3 336 971 211 013	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - Format 2 X 160 G
3 336 972 203 024	SNACKS	CURLY	CURLY Le Crunchy Simply Cacahuète 80 G
3 336 972 306 039	SNACKS	CURLY	CURLY Le Crunchy Simply Emmental 80 G
3 336 971 202 059	SNACKS	CURLY	CURLY Cacahuète L'Original - 325 G
3 336 972 505 036	SNACKS	CURLY	CURLY Extra Cheese 90 G
3 336 972 507 023	SNACKS	CURLY	CURLY Extra Cheese 2X90G
3 336 971 609 018	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts cacahuète caramélisée - Format classique 100 G
3 336 972 307 067	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts cacahuète caramélisée - Format 190 G
3 336 972 202 027	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts cacahuète caramélisée - Format 2X100G+10%
3 336 972 109 128	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts cacahuète caramélisée - Format familial 160 G
3 336 971 703 143	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts saveur noisette - Format classique 100 G
3 336 972 409 051	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts saveur Oignon Caramélisé - Format classique 100 G
3 336 972 503 025	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts saveur Oignon Caramélisé - Format 190 G
3 336 972 208 036	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts saveur Sweet Barbecue 90 G
3 336 972 506 057	SNACKS	CURLY	CURLY Donuts saveur Cheddar 90 G
3 336 970 809 037	SNACKS	CURLY	CURLY Club - Coffret 90 G
3 336 971 807 056	SNACKS	CURLY	CURLY CLUB 2X100G
3 336 971 610 021	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Original 40 G
3 336 972 208 029	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Bacon 75 G
3 336 972 306 015	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Bolognaise 75 G
3 336 972 407 095	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Crème Oignon 75 G
3 336 971 307 020	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Original 85 G
3 336 971 307 051	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Jambon / Fromage 85 G
3 336 971 307 044	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Ketchup 85 G
3 336 971 307 037	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Barbecue 85 G
3 336 972 103 027	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Cheddar 85 G
3 336 972 102 013	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Pizza 85 G
3 336 972 508 013	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH - Chili Cheese 75 G
3 336 972 508 020	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH - Spicy Barbecue 75 G
3 336 971 307 129	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Original - Lot de 2 2 x 85 G
3 336 971 409 151	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Original 135 G
3 336 971 507 154	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Ketchup 135 G
3 336 971 409 168	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH Goût Jambon / Fromage 135 G
3 336 971 509 097	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH JAMB/FROM 2X135G
3 336 971 509 103	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH SALE 2 X 135 G
3 336 972 010 028	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER KETCHUP 2X135G
3 336 972 110 025	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH BARBECUE 2X135G
3 336 971 807 018	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH BARBECUE 2X100G
3 336 971 807 025	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH KETCHUP 2X100G
3 336 971 807 032	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH SALE 2X100G
3 336 971 807 070	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH JAMB/FROM 2X100G
3 336 971 307 075	SNACKS	MONSTER MUNCH	MONSTER MUNCH SALE 187 G
3 336 972 109 074	SNACKS	MONSTER MUNCH CRAZY	TUILES MONSTER MUNCH CRAZY Original 150 G
3 336 972 410 026	SNACKS	MONSTER MUNCH CRAZY	TUILES MONSTER MUNCH CRAZY Goût Cheddar Oignon 150 G
3 336 972 109 067	SNACKS	MONSTER MUNCH CRAZY	TUILES MONSTER MUNCH CRAZY Goût Crème Oignon 150 G
3 336 972 208 012	SNACKS	MONSTER MUNCH CRAZY	TUILES MONSTER MUNCH CRAZY Goût Spicy Barbecue 150 G
3 336 972 109 081	SNACKS	MONSTER MUNCH CRAZY	TUILES MONSTER MUNCH CRAZY Goût Paprika 150 G
4 018 077 625 107	SNACKS	DIXI	VICO DIXI tomate 42 G

3 336 971 303 060	SNACKS	DIXI	VICO DIXI tomate - Format Familial 115 G
4 017 100 764 004	SNACKS	BAFF	BAFF Caramel L'Original 100 G
3 336 971 212 041	SNACKS	BAFF	BAFF Caramel L'Original 200 G
3 336 972 410 019	SNACKS	VICO POP	VICO POP Pop Corn Micro-Ondes - Caramel 240 G
3 336 972 302 062	SNACKS	VICO POP	VICO POP Pop Corn Micro-Ondes - Sucre de Canne 240 G
3 336 972 302 079	SNACKS	VICO POP	VICO POP Pop Corn Micro-Ondes - Salé 240 G
3 336 972 211 081	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Noix de Cajou Torréfiées non salées 180 G
3 336 972 211 098	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Pistaches Torréfiées non salées 180 G
3 336 972 211 036	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Amandes Torréfiées non salées 180 G
3 336 972 211 043	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Cacahuètes Torréfiées non salées 240 G
3 336 972 009 022	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Mélange Amandes cajou pistaches non salées 140 G
3 336 972 211 067	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Mélange de Noix Nobles non salées 180 G
3 336 972 211 074	GRAINES	NATUR'&BON	VICO NATUR'&BON Mélange Vitalité Graines non salées 180 G
3 336 971 508 069	GRAINES	VICO	VICO Noix de Cajou au Sel de Guérande 100 G
3 336 971 508 076	GRAINES	VICO	VICO Noix de Cajou au Sel de Guérande 170 G
3 336 971 508 083	GRAINES	VICO	VICO Noix de Cajou au Sel de Guérande 230 G
3 336 971 809 012	GRAINES	VICO	VICO Noix de Cajou Grillées à Sec 150 G
3 336 971 508 106	GRAINES	VICO	VICO Pistaches au Sel de Guérande 100 G
3 336 971 510 024	GRAINES	VICO	VICO Pistaches au Sel de Guérande 150 G
3 336 971 510 048	GRAINES	VICO	VICO Pistaches au Sel de Guérande 230 G
3 336 971 508 090	GRAINES	VICO	VICO Mélange - L'Impec 100 G
4 018 077 756 276	GRAINES	VICO	VICO Mélange - Le Sélect 100 G
3 336 972 103 034	GRAINES	CURLY	CURLY Sweety Cacahuètes caramélisées pointe de sel 150 G
3 336 972 407 026	GRAINES	CURLY	CURLY Cacahuètes Paprika 150 G
3 336 972 407 033	GRAINES	CURLY	CURLY Cacahuètes Miel Barbecue 150 G
3 336 972 407 019	GRAINES	CURLY	CURLY Cacahuètes Curry 150 G
4 018 077 753 206	GRAINES	APERIFRUITES	APÉRIFRUITES - Le Classique 120 G
4 018 077 752 605	GRAINES	APERIFRUITES	APÉRIFRUITES - L'Exotique 120 G
3 336 970 906 026	GRAINES	APERIFRUITES	APÉRIFRUITES - Le Sweet 110 G
3 336 970 810 019	GRAINES	APERIFRUITES	APÉRIFRUITES - Le Tutti Frutti 110 G